الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'aménagement du Territoire

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE BECHAR
DEPARTEMENT DE MAITRISE D'OUVRAGE

17 SEPT 2026

ديوان الترقية والتسيير العقاري
بشـــار
دائرة التحكم في إنجاز المشاريع
رقم: د.ت.ا.م./د.ت.ت.ع./ 2026. 172

Première mise en demeure

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE BECHAR

- Vu le Décret N° 76/143 du 23/10/1976 portant la création des Offices de Promotion et de Gestion Immobilière des wilayas, modifié et complété par le décret N° 85/74 du 13/04/1985
- Vu le décret exécutif N° 91/147 du 27 chawal 1411 correspondant au 12/05/1991 portante la transformation de la nature juridique des statuts des offices de promotion et de gestion immobilière et détermination des modalités de leurs organisations et de leurs fonctionnements. Modifié et complété par le décret N 93/08/ de 02/01/1993.
- Vu le Décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant la Règlementation des Marchés publics et des délégations de service publique.
- Vu l'arrêté du 23 rabie elthani correspondant au 28 mars 2011 fixant les mentions à porter dans la mise en demeure et les délais de sa publication.
- Vu Le décret d'exécutif en date du 15 Rabie El Aouel, correspondant au 08/09/2025, portant la nomination de monsieur **ALMI TAREK**, en qualité de Directeur Général de l'office de promotion et de gestion immobilière. de la wilaya de BECHAR.
- **Vu le marché N°20/2026 du 30/06/2026 relatif à l'achèvement des 40/100 logements publique locatifs (travaux en tous corps d'état y compris voiries et réseaux divers tertiaires) programme 2023 wilaya de Bechar, répartis en deux lots comme suit : Lot N°01: 10/100 Logements Publics Locatifs a la commune de moughel, contracté avec l'entreprise représenté par son gérant Monsieur Belkhir Tayeb ,sis à cité 200 logts n°150 Bechar Eldjadid Bechar .**
- Vu le non-démarrage des travaux de réalisation de projet.
- Vu le non-respect du planning des travaux.
- Vu l'abondement total du chantier.

- **L'office de promotion et de Gestion immobilière de la wilaya de Bechar sis Hai gharasa rue Béchar Djérid, représente par son Directeur Général Monsieur TAREK ALMI, met en demeure l'entreprise représenté par son gérant Monsieur Belkhir Tayeb ,sis à cité 200 logts n°150 Bechar Eldjadid Bechar, Titulaire du marché N°20/2026 du 30/06/2026 relatif à l'achèvement des 40/100 logements publique locatifs (travaux en tous corps d'état y compris voiries et réseaux divers tertiaires) programme 2023 wilaya de Bechar, répartis en deux lots comme suit : Lot N°01: 10/100 Logements Publics Locatifs a la commune de moughel, afin de :**

- entamer les travaux du projet.
- Renforcer le chantier en moyens humains qualifiés et matériaux.
- Activer le rythme des travaux pour rattraper le retard constaté.

L'entreprise est tenue de reprendre les travaux, et d'exécuter les instructions susmentionnées dans un délai maximal de 72 HEURES, à compter de la première parution de la présent mise en demeure dans les journaux quotidiens nationaux ainsi qu'on BOMOP et la presse électronique, faute de quoi, le maitre de l'ouvrage sera dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

LE DIRECTEUR GENERAL